



M. ZINE EL ABIDINE BEN ALI
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE

*« Compte tenu de la place privilégiée que nous avons accordée dans nos choix, à la protection de l'environnement, en accomplissant maints acquis et réalisations dans ce domaine, nous élaborerons, au cours de la période à venir, une approche moderniste de nos politiques en matière de l'environnement et de protection de nos richesses naturelles, en prenant en considération l'évolution de la prise de conscience dans le monde et dans notre pays, face à l'importance déterminante de ce secteur pour l'humanité tout entière, tout autant que pour le devenir de la vie sur Terre.
Cette approche se fonde sur la réalisation de la sécurité écologique au service du développement durable et de la qualité de la vie.... »*

Son Excellence Monsieur le président Zine El Abidine Ben Ali
Le 11 octobre 2009

Quatrième Rapport National sur la Diversité Biologique

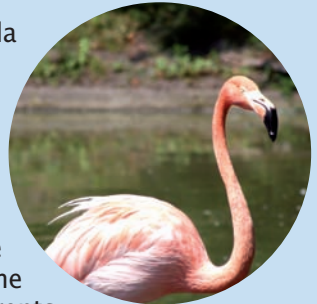
La Tunisie, grâce à une politique clairvoyante de Son Excellence Monsieur le Président de la République Zine El Abidine Ben Ali, a toujours adopté une démarche de développement qui concilie action économique et sauvegarde de l'environnement et du milieu naturel, dans le droit-fil d'une politique cohérente qui prend soin de la qualité de vie et garantit les conditions du développement durable, consacrant, ce faisant, une dimension fondamentale en matière de droits de l'homme, à savoir le droit à une vie digne et à un environnement sain.



Fidèle à ces engagements, la Tunisie continue à réserver annuellement environ 1.2 % de son PIB pour la préservation de l'environnement, en accordant un intérêt particulier à la conservation de ses ressources naturelles et leur exploitation rationnelle et durable assurant, à la fois une meilleure contribution au développement économique et social de la Tunisie, et garantissant leur durabilité pour les générations actuelles et futures.



Après avoir ratifié la Convention des Nations Unies sur la Diversité biologique en 1993, la Tunisie a mis en place en 1998 une Stratégie Nationale et un Plan d'Action pour la préservation et l'utilisation durable de la Biodiversité.



Le Quatrième Rapport National sur la Diversité biologique, préparé par la Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie, avec une concertation et contribution importante des différents acteurs, selon les Lignes Directrices établies par la Convention, constitue une évaluation des réalisations nationales en termes de conservation et utilisation durable des éléments de la diversité biologique.

Il a permis de mettre en exergue les efforts louables engagés et les résultats atteints dans ce domaine.

A ce titre, et dans le domaine de la préservation in-situ de la biodiversité, le nombre des aires protégées est passé de 6 avant 1987 à 24 actuellement, permettant ainsi une amélioration nette du taux de couverture des aires protégées d'environ 2.5%.



Ce taux de couverture atteindra 7% suite au démarrage d'un projet de création et d'aménagement de 20 aires protégées supplémentaires, permettant ainsi une nette progression vers la réalisation des objectifs internationaux relatifs à la représentativité spatiale des aires protégées.

La Tunisie, dispose, également, de 3 aires protégées abritant une diversité exceptionnelle, justifiant leur classification en Aires Spécialement Protégées d'Intérêt Méditerranéen (ASPIM).



Egalement, et tenant compte du développement urbain et économique en Tunisie, une attention particulière a été accordée à la préservation des écosystèmes humides et forestiers. A cet effet, le nombre des sites inscrits sur la convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale est passé d'un site unique avant 2007 à 20 sites actuellement.



Ces sites naturels remarquables, offrant une diversité de paysages, et une richesse biologique exceptionnelle, s'approprient parfaitement aux activités de découverte, de sensibilisation et de tourisme, permettant, à la fois, de renforcer la conservation de ces espaces, et d'assurer une meilleure valorisation et intégration de la population locale, promouvant, ce faisant, le développement régional, dans toutes les parties de la Tunisie.

La variété des écosystèmes tunisiens, s'étendant sur des régions montagneuses, littorales, humides, insulaires, forestiers, offre un potentiel d'une valeur inestimable. D'autre part, la Tunisie, pays de

traditions et de civilisations reconnues dispose d'un patrimoine culturel riche, ayant pu bénéficier d'un brassage culturel exceptionnel, façonné par les différentes civilisations ayant co-habités en Tunisie, depuis plus de 3000 ans.

Ces trésors de la nature, de l'histoire et de la culture pourraient être préservés et valorisés. C'est dans le but de mettre en exergue ce potentiel exceptionnel, de renforcer les mesures de protection et de conservation de toutes ces richesses à valeur inestimable et d'en assurer l'utilisation durable garantissant leur pérennité, que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a entamé, depuis 2006, et en collaboration avec toutes les structures nationales partenaires, une étude stratégique pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie.



Cette étude a permis d'identifier six circuits potentiels de découverte et d'exploration, en l'occurrence :

- Le circuit de la mémoire de la terre, des oasis et du Sahara,
 - Le circuit de l'olivier,
 - Le circuit des forêts tunisiennes,
 - Le circuit des îles tunisiennes,
 - Le circuit de l'eau de Zaghuan à Carthage,
 - Le circuit des villes andalouses
- Actuellement, les travaux d'aménagement ont été entamés en vue de l'aménagement et la valorisation du circuit de l'eau et du circuit de la mémoire de la terre, des oasis et du Sahara,



D'autre part, et grâce à la mise en œuvre des stratégies décennales des forêts, le taux de couverture végétale forestière et pastorale a passé de 7 % en 1987, à environ 13 % actuellement.



D'autre part, pour une meilleure qualité de la vie, cet effort de reboisement a été renforcé dans le milieu urbain. Un intérêt particulier a été accordé à la promotion du reboisement dans et aux environs des

agglomérations urbaines, et la conservation de la biodiversité dans les forêts péri-urbaines.

Les programmes de reboisement urbains, la création d'espaces verts et la généralisation des parcs urbains dans toutes les régions de la Tunisie, ont permis de promouvoir le taux des espaces verts de 4.4 m² par habitant en 1994 à environ 16 m² actuellement.



En termes de conservation des espèces animales et végétales, la Tunisie a entamé en 2009 l'élaboration du Registre National des Espèces Sauvages (REGNES). Le statut d'environ 400 espèces, végétales et animales, fera l'objet d'une évaluation en fonction des menaces auxquelles elles font face. Ce registre sera d'une grande utilité pour renforcer et orienter les programmes de conservation des espèces à statut particulier.



D'autre part, une attention particulière a été confiée à la préservation et la valorisation de la diversité génétique. La création de la Banque Nationale des Gènes, en Novembre 2007, d'une capacité de conservation de 200 milles accessions et opérant en réseaux composés d'imminents chercheurs et spécialistes dans les différentes thématiques de la diversité biologique, a permis la collecte de plus de 16 milles accessions de variétés locales, parfaitement adaptées aux conditions géo-climatiques des zones arides et semi arides.



Dans le domaine de la diffusion et le partage de l'information sur la diversité biologique, le quatrième rapport a exposé les efforts déployés dans l'acquisition et la diffusion des connaissances et informations sur les divers éléments de la biodiversité. Ceci apparaît en particulier à travers le nombre substantiel de travaux d'inventaires et d'études systématiques qui ont été effectués.

renforcement de la circulation de l'information, l'échange des expériences et le partage des bonnes pratiques dans le domaine de la préservation et l'exploitation rationnelle des éléments de la diversité biologique.

D'autre part, et faisant partie du domaine aride et semi aride, la lutte contre la désertification représente pour la Tunisie un des enjeux majeurs.

A cet effet, la Tunisie s'est engagée depuis 1992, dans la mise en œuvre des programmes de mobilisation et d'économie de ses ressources en eau qui permis de mobiliser environ 90 % du potentiel hydrique national et de promouvoir les techniques d'économie d'eau dans les terres irriguées, à raison de 20 milles ha annuellement.



Egalement, deux stratégies décennales de conservation des eaux et des sols ont été engagées et mises en œuvre en vue d'assurer une meilleure protection du sol, de promouvoir le couvert végétal et de contribuer au développement intégré dans les régions les plus sensibles à la désertification.



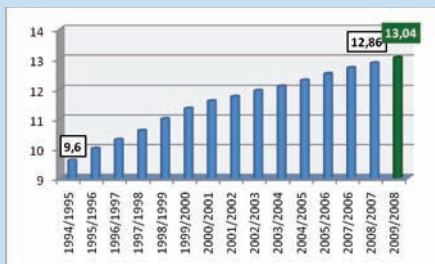
Des plans d'actions régionaux et locaux de lutte contre la désertification ont été élaborés, conformément aux spécificités socio-climatiques et des priorités de chaque région et localité en Tunisie.

Dans le domaine du changement climatique, et compte tenu de la vulnérabilité de la Tunisie à ce fléau, comme il ressort du 4ème rapport du GIEC, la Tunisie a élaboré en 2008 une stratégie visant l'adaptation de l'agriculture et des écosystèmes au changement climatique, et dont la mise en œuvre contribuera à la protection des ressources naturelles, au développement agricole et la protection durable de la biodiversité, dans tous les écosystèmes en Tunisie.

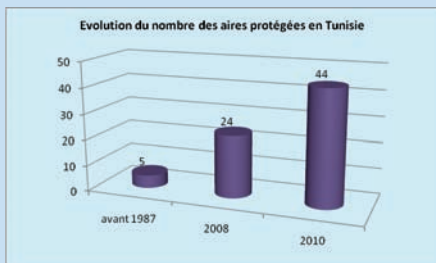


Egalement, une importance croissante est accordée à l'adaptation des écosystèmes littoraux, assurant environ 70 % des activités

démographiques et économique en Tunisie. Le plan d'action national pour l'adaptation du littoral à une élévation accélérée du niveau de la mer a permis d'identifier les priorités nationales pour une meilleure prévention de la salinisation des nappes aquifères littorales, la lutte contre l'érosion marine, et la protection des zones basses et infrastructures littorales et leur adaptations aux impacts prévisibles dus au changement climatique.



Ces stratégies sectorielles seront intégrées dans une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique, dont le processus d'élaboration est entamé en 2009, et qui identifiera toutes les priorités nationales d'adaptation des écosystèmes et des différents secteurs économiques et de la santé au changement climatique.



Convaincue de l'enjeu croissant de la préservation des ressources naturelles et de la diversité biologique et soucieuse d'assurer une meilleure harmonie entre les politiques et

les orientations nationales de conservation de la diversité biologique et le développement économique, la Tunisie a achevé en 2009, un processus de révision et d'actualisation du plan d'action national de la diversité biologique, en vue d'une meilleure synergie avec les priorités nationales et les orientations internationales, en la matière.

Egalement, la Tunisie tend à assurer une meilleure synergie entre la préservation et la biodiversité et les objectifs de conservation de l'environnement, dictés notamment par les différentes conventions internationales relatives à la lutte contre la désertification, le changement climatique et la prévention de la pollution.